

**37<sup>e</sup> ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER**  
**3 au 7 octobre 2023**



**RESOLUTION LOI/1/10.2022**

**Objet : Réforme du corps diplomatique et Etats généraux de la diplomatie**

**L'Assemblée des Français de l'étranger,**

**VU**

- Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
- Vu l'ordonnance n°2021-702 du 2 juin 2021 portant réforme de l'encadrement supérieur de la fonction publique de l'Etat,
- Vu le décret n°2021-1550 du 1er décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'Etat,
- Vu le décret n°2022-561 du 16 avril 2022 portant application au ministère de l'Europe et des affaires étrangères de la réforme de la haute fonction publique,

**CONSIDÉRANT**

- la réforme de la haute fonction publique qui a mis en extinction le corps des conseillers des affaires étrangères et le corps des ministres plénipotentiaires pour ouvrir les nominations aux postes d'ambassadeurs, directeurs, chefs de service,

sous-directeurs et consuls généraux aux administrateurs de l'Etat formant désormais un corps interministériel unique,

- certaines dispositions réglementaires qui garantissent néanmoins la carrière des agents d'Orient au sein du MEAE et la promotion des secrétaires des affaires étrangères dans le corps des administrateurs de l'Etat,
- les inquiétudes exprimées par les agents du MEAE sur les conséquences de cette réforme en ce qu'elle pourrait fragiliser la diplomatie professionnelle à terme, malgré ces garanties,
- l'attachement des Français de l'étranger à la France et à son rayonnement dans le monde,
- l'impact des actions et paroles d'un ambassadeur et/ou d'un consul général sur la communauté française à l'étranger dans de nombreux domaines,
- les risques accrus, sécuritaires, sanitaires, économiques, auxquels peuvent être exposées les communautés françaises à l'étranger,
- la multiplicité et la technicité des activités diplomatiques et consulaires qui nécessitent une expertise et une expérience acquises par sédimentation dans les postes occupés et les réseaux créés durant la carrière d'un diplomate, l'annonce du Président de la République de tenir des états généraux de la diplomatie pour prendre en compte les inquiétudes exprimées par les agents du MEAE,
- le rôle des Conseillers des Français de l'étranger, interlocuteurs privilégiés des diplomates, en ce qu'ils représentent les communautés de Français à l'étranger,
- le discours de la Première ministre à la conférence des ambassadeurs qui a mis l'accent sur un dialogue accru entre les diplomates et les élus des Français de l'étranger, affirmant « qu'ils sont aussi des sources précieuses d'initiatives et d'idées ».

## **DEMANDE QUE**

- que l'AFE soit associée aux travaux des états généraux de la diplomatie
- que l'AFE soit informée des éléments d'évaluation des effets de la réforme sur l'encadrement des activités diplomatiques et consulaires après la première année de sa mise en œuvre.